

DOSSIER DE PRÉSENTATION

MATINÉE DEDIEE AUX ÉLÈVES AMBASSADEURS CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

#NONAUHARCELEMENT

Mercredi 6 novembre 2019
à l'atelier Canopé 54 de Nancy

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS : APPELEZ LE

3020

Service & appel
gratuits

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 20H
SAMEDI DE 9H À 18H

Table des matières

Édito	4
Le harcèlement, c'est quoi ?	6
Le ministère de l'Éducation nationale mène une politique volontariste contre le harcèlement scolaire	7
10 nouvelles mesures pour lutter contre le harcèlement.....	7
Et dans l'académie de Nancy-Metz ?.....	9
De nouvelles ressources pédagogiques pour les écoles et les collèges.....	9
Une équipe académique	10
Des réseaux d'intervention en département.....	10
Un prix pour lutter contre le harcèlement et le cyber harcèlement	12
Parler de harcèlement entre pairs.....	13
Un événement inédit dans l'académie : une matinée dédiée aux élèves ambassadeurs contre le harcèlement.....	14
Nora Fraisse	15
Élian Potier.....	16
Des ambassadeurs de l'académie partagent leur expérience et les actions menées dans leur établissement.....	16



Mobilisation générale contre le harcèlement

La prévention et la lutte contre le harcèlement à l'école sont une réalité dans les établissements scolaires grâce au travail de tous les personnels.

Il est cependant intolérable que des élèves subissent encore des violences répétées, qu'elles soient verbales, physiques ou psychologiques. Le travail doit donc continuer sans relâche.

Le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse a présenté le 3 juin 2019, à l'occasion de la remise des prix du concours « Non au harcèlement », 10 nouvelles mesures. Certaines de ces mesures sont d'une importance considérable et sont depuis l'été d'ores et déjà mises en œuvre, comme l'introduction dans la partie législative du code de l'éducation d'un droit à une scolarité sans harcèlement.

Je souhaite que dans l'académie de Nancy-Metz, cette politique nationale soit particulièrement portée au travers d'une mobilisation générale visant à prévenir et lutter au quotidien contre le harcèlement.

Je demande ainsi aux personnels de l'académie, personnels de direction ou d'éducation, professeurs et personnels administratifs, santé et sociaux, d'exercer au quotidien une vigilance de tous les instants afin de détecter les situations de harcèlement. Je les assure de mon soutien sans faille dans les décisions qu'ils prendront afin de mettre en oeuvre toutes les mesures nécessaires en cas de harcèlement avéré. Ces dernières seront aussi accompagnées de mesures éducatives et de prévention permettant d'éviter que des situations ne se reproduisent. Je demande aux élèves ambassadeurs lycéens et collégiens, d'engager toutes les actions d'information et de formation utiles en lien avec les personnes ressources de leur établissement. L'objectif est que leur rôle soit connu de tous, qu'ils soient identifiés comme relais auprès de leurs camarades qui pourraient subir des situations intolérables. J'invite les parents d'élève à être aux côtés des équipes éducatives et pédagogiques afin d'engager les actions utiles de co-éducation.

A partir de la rentrée des vacances d'automne, les services académiques renforcent l'accompagnement des écoles et des établissements autour des référents du dispositif Non Au Harcèlement :

- En créant une équipe académique pluricatégorielle de pilotage et de suivi ;
- En mettant en place des équipes départementales d'intervention pouvant se mobiliser à la demande des écoles, des collèges et des lycées ;
- En généralisant la présence d'ambassadeurs formés dans tous les collèges de l'académie avant la fin de l'année scolaire.

La journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école du 7 novembre est l'occasion de valoriser les actions remarquables qui existent déjà et de mettre l'accent sur ce combat

fondamental. La journée académique du 6 novembre permet, en amont, de réunir tous nos ambassadeurs afin qu'ils soient pleinement mobilisés.

Je remercie sincèrement tous les organisateurs, notamment Canopé Grand Est, ainsi que les intervenants et particulièrement Nora FRAISSE, présidente de l'association Marion La Main Tendue et Elian Potier, lycéen de 17 ans, d'avoir immédiatement accepté l'invitation de l'académie de venir témoigner de leur histoire et de leurs actions.

Je remercie aussi, pour leur action passée et future tous nos jeunes ambassadeurs. Ils ont tous ma confiance pour qu'ensemble nous disions « Non au Harcèlement » !

Jean-Marc Huart,
Recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

Le harcèlement, c'est quoi ?

Le harcèlement est une violence, peu visible, qui peut prendre la forme de violences physiques répétées, souvent accompagnées de violences verbales et psychologiques (insultes, moqueries, etc.), destinées à blesser et à nuire à la cible des attaques.

Avec le développement des nouvelles technologies et des réseaux sociaux, il dépasse le cadre scolaire et affecte aussi les jeunes à travers le cyber harcèlement. Les victimes sont souvent seules face à cette menace diffuse.

On peut considérer qu'il y a harcèlement quand :

- Un rapport de force et de domination s'installe entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes
- Il y a répétitivité : différentes formes d'agressions se répètent régulièrement durant une longue période
- Il y a volonté délibérée de nuire à la victime, avec une absence d'empathie de la part des auteurs

Les conséquences du harcèlement en milieu scolaire peuvent être graves et multiples :

- Décrochage scolaire voire déscolarisation (des études montrent que la peur des agressions expliquerait 25% de l'absentéisme des collégiens et lycéens)
- Désocialisation, anxiété, dépression
- Somatisation (maux de tête, de ventre, maladies)
- Conduites autodestructrices, voire suicidaires

Outre les effets à court terme, le harcèlement peut avoir des conséquences importantes sur le développement psychologique et social de l'enfant et de l'adolescent : sentiment de honte, perte d'estime de soi, difficulté à aller vers les autres et développement de conduites d'évitement.

Le harcèlement est un délit passible de sanctions pénales.

Pour en savoir plus : <https://eduscol.education.fr/pid23363-cid55921/le-harcelement-en-milieu-scolaire.html>

Le ministère de l'Éducation nationale mène une politique volontariste contre le harcèlement scolaire

Le principe d'une scolarité sans harcèlement est entré dans le Code de l'éducation grâce à l'adoption de la loi Pour une École de la confiance.

La loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance (article 5) insère l'article L511-3-1 au code de l'éducation : « Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale. »

10 nouvelles mesures pour lutter contre le harcèlement

À l'occasion de la remise du prix "Non au harcèlement" le 3 juin 2019, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel Blanquer, a annoncé dix nouvelles mesures visant à lutter de manière transversale contre le harcèlement scolaire.

Bon à savoir : il existe déjà **un numéro vert en cas de harcèlement à l'école, le 30 20**. Au téléphone, des psychologues et professionnels de l'éducation procurent des conseils aux victimes, parents ou témoins d'une situation. La plateforme est ouverte du lundi au vendredi, de 9h à 20h, et le samedi de 9h à 18h (sauf les jours fériés).

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS : APPELEZ LE

3020

Service & appel
gratuits

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 20H
SAMEDI DE 9H À 18H

10 nouvelles mesures pour lutter contre le harcèlement entre élèves



INSCRIRE dans le Code de l'éducation le droit des enfants à suivre une scolarité sans harcèlement



AIDER les écoles et les établissements via un réseau départemental d'intervention en cas de situation de harcèlement complexe



PROPOSER un programme anti-harcèlement clé en main aux écoles et aux collèges

- + Équipe ressource formée à la prise en charge des situations de harcèlement
- + 10 h d'apprentissages par an pour les élèves des cycles 2, 3 et 4
- + Mallettes pédagogiques pour les enseignants et les élèves ambassadeurs
- + Kit d'information à distribuer aux parents d'élèves
- = Label NonAuHarcèlement



S'APPUYER sur un comité d'experts national contre le harcèlement pour enrichir les contenus diffusés aux personnels, aux élèves et aux familles



CRÉER une plateforme nationale pour identifier les intervenants à contacter dans le cadre d'actions de prévention (associations, etc.)



MESURER la qualité du climat scolaire, en incluant explicitement le harcèlement, dans l'évaluation des établissements



INSTITUER dès le CP un prix Non au harcèlement

LANCER une campagne de communication pour les élèves du 1^{er} degré



FORMER l'ensemble des acteurs à la prévention du harcèlement



ORGANISER en France un colloque international

PRENDRE l'initiative d'une convention internationale d'engagement des pays contre le harcèlement entre élèves



ÉTENDRE les horaires de la plateforme Net écoute dédiée au cyberharcèlement

0800 200 000

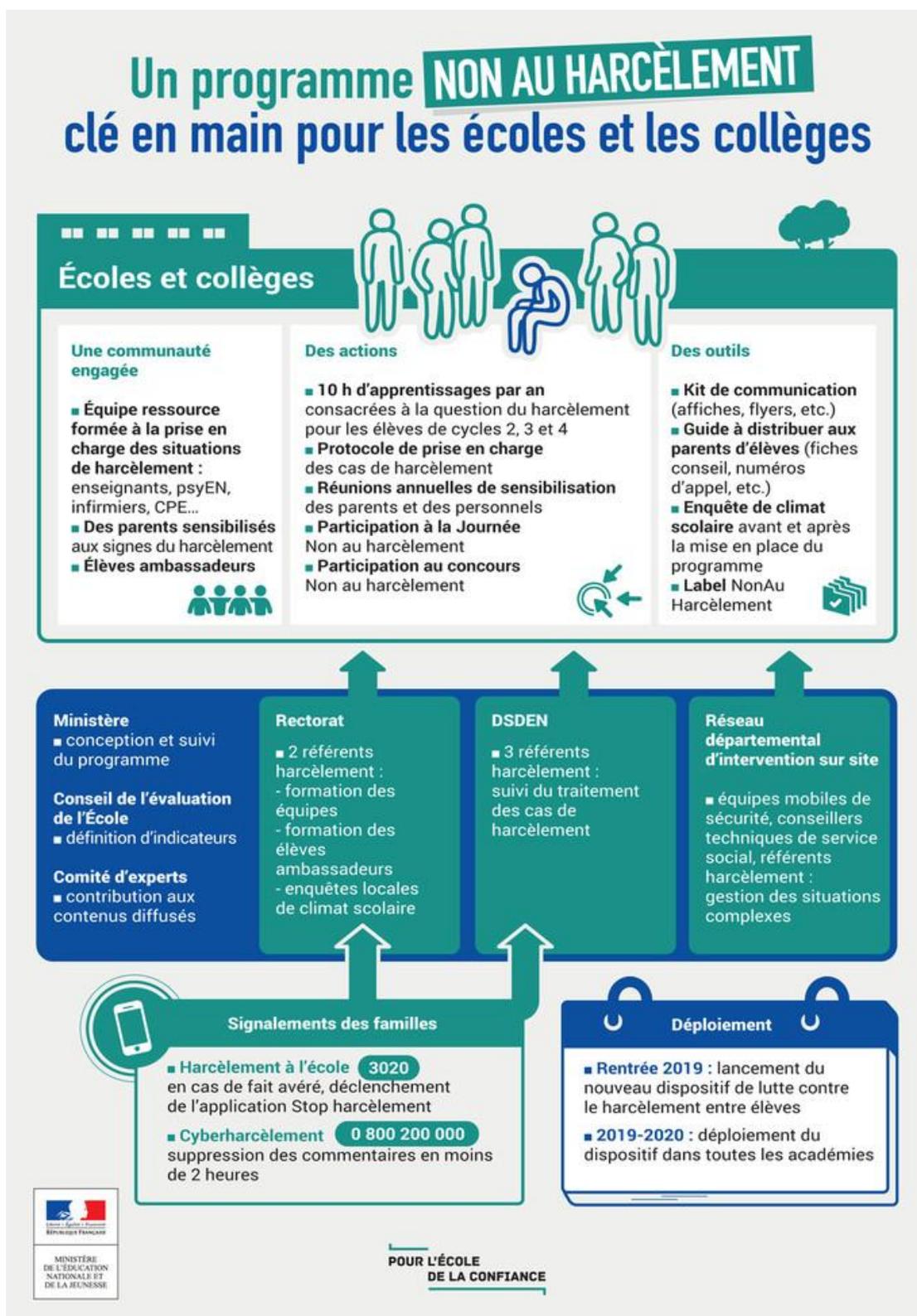
POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

NON AU HARCÈLEMENT



De nouvelles ressources pédagogiques pour les écoles et les collèges

De nouvelles ressources pédagogiques seront proposées pour aider les écoles et les établissements du secondaire à construire une campagne de prévention. Ce kit sera diffusé lors de la journée nationale le 7 novembre 2019.



Une équipe académique

A partir du 7 novembre 2019, la cellule académique « Prévention du harcèlement » accompagnera la mise en œuvre des 10 nouvelles mesures annoncées le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

La cellule académique d'intervention est composée :

- De la conseillère technique du recteur, référente académique Harcèlement
- D'une inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale, référente académique Harcèlement
- Des trois conseillères techniques départementales – référentes Harcèlement
- Du directeur de cabinet du recteur
- Du chef de l'équipe mobile de sécurité
- Du référent académique de la cellule « violences en milieu scolaire »
- Du délégué académique à la vie lycéenne

À ce titre, la cellule académique vise à :

- Accompagner les réseaux départementaux en cas de situations de harcèlement complexes
- Structurer le plan académique de prévention
- Etablir l'état des lieux des protocoles de prévention et de lutte contre le harcèlement.
- Organiser les formations de proximité

Des réseaux d'intervention en département

Dans les départements, les réseaux d'intervention harcèlement assurent l'appui des équipes d'une école ou d'un établissement confronté à une situation de harcèlement complexe ou en cas de nombreuses situations de harcèlement avérées dans une même structure scolaire.

L'accompagnement par ces équipes permettra d'apporter un regard extérieur afin de :

- Favoriser l'apaisement et l'analyse des situations
- Participer au dialogue partagé
- Favoriser l'émergence des pistes de travail
- De partager une expertise sur la prise en charge des situations de harcèlement

Chacune de ces cellules départementales est composée :

- De la conseillère technique départementale - référente Harcèlement
- De l'inspecteur de l'Éducation nationale (1^{er} degré), adjoint au directeur académique des services de l'Éducation nationale
- D'un inspecteur de l'Éducation nationale du 2nd degré
- D'un inspecteur pédagogique régional
- D'un membre de l'équipe mobile de sécurité
- D'un personnel de direction

Un prix pour lutter contre le harcèlement et le cyber harcèlement

Le Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse met en œuvre le prix « Non au Harcèlement » (NAH) pour la septième année.

Un prix spécial école élémentaire, sous forme d'affiche ou de vidéo, est désormais accessible dès la classe de CP.

Cette année, le règlement a évolué à raison de 10 rubriques et prix répartis par cycle/âge et type de support, auxquels s'ajoute le « coup de cœur des élèves » :

- un prix spécial école élémentaire, sous forme d'affiche ou de vidéo, accessible dès la classe de CP
- un prix cycle 3 (classe de CM1 à 6ème, ouvert au CE2), affiche ou vidéo
- deux prix cycle 4 (classe de 5ème à 3ème), affiche et vidéo
- deux prix lycée (classe de seconde à terminale), affiche et vidéo
- deux prix spéciaux harcèlement sexiste et sexuel, soit un prix affiche et un prix vidéo, pour les cycles 4 et lycée
- un prix cyber, sous la forme d'une vidéo, toutes classes d'âge confondues
- plus un prix « mention coup de cœur des élèves »

Calendrier du prix 2020 :

- Le 31 janvier : date limite d'envoi des créations dans les académies
- Du 3 février au 13 mars: sélection par les jurys académiques, et début des remises des prix académiques, qui peuvent avoir lieu jusqu'à la fin du mois de juin 2020
- Du 4 mai au 12 mai: sélection par le jury national
- Du 4 juin au 11 juin: remise nationale des prix

À noter également l'organisation d'un **colloque international** et d'une journée mondiale de lutte contre le harcèlement en novembre 2020.

Parler de harcèlement entre pairs

Dans les lycées des élèves ambassadeurs contre le harcèlement sont recrutés et formés chaque année.

Ils ont pour missions de :

- Sensibiliser leurs camarades au phénomène de harcèlement et, plus largement, au respect d'autrui
- Être attentif aux autres, repérer les signes du harcèlement et en parler
- Conduire un projet dans leur lycée pour mobiliser l'ensemble de la communauté éducative
- Être porteurs des valeurs d'une école basées sur la confiance et le respect d'autrui

Les projets de prévention sont libres et travaillés en amont dans le cadre de l'école ou de l'établissement : action de sensibilisation au sein de l'établissement d'origine des élèves ou dans une école ou un établissement proche.

L'académie de Nancy-Metz enregistre une progression sensible depuis avec 217 ambassadeurs formés en 2018-2019, contre 162 en 2015-2016. Pour l'année 2019-2020, les prochaines formations auront lieu les 22 janvier et 5 février prochains.

Un événement inédit dans l'académie : une matinée dédiée aux élèves ambassadeurs contre le harcèlement

Le 6 novembre 2019, veille de la journée nationale Non au Harcèlement, l'académie de Nancy-Metz organise la première matinée dédiée aux élèves ambassadeurs contre le harcèlement. Cette manifestation réunit les ambassadeurs lycéens, mais aussi des collégiens, autour d'expositions, de conférences, de retours d'expériences de jeunes ayant déjà mené des actions dans les établissements.

À cette occasion, sont présents pour témoigner et échanger avec les élèves : **Nora Fraisse, fondatrice et présidente de l'association *Marion La Main Tendue* et Élian Potier, élève anciennement harcelé.**

Programme de la matinée

- Accueil et découverte de l'exposition autour de la lutte contre le harcèlement scolaire
- Ouverture de la matinée par le recteur Jean-Marc Huart
- Présentation de quatre productions du prix académique « Non au harcèlement » 2018 par les équipes lycéennes lauréates
- Intervention de Nora Fraisse, présidente de l'association « Marion La main tendue »
- Témoignage d'Élian Potier, élève anciennement harcelé
- Projection de la vidéo réalisée lors du hackathon 2018 contre le cyber-harcèlement sexiste et sexuel (partenariat entre les académies du Grand Est et Canopé)
- Retours d'expériences de trois ambassadeurs contre le harcèlement

Nora Fraisse



Le 13 février 2013, la fille aînée de Nora Fraisse, Marion, 13 ans, se suicide, victime de harcèlement à l'école.

Depuis ce jour, sa mère, Nora Fraisse, n'a de cesse de se battre. Pour que Marion ne soit pas « morte pour rien », « pour que l'on prenne au sérieux le harcèlement scolaire », pour que les choses changent vraiment. Sa mobilisation a contribué à ce que l'on parle davantage du harcèlement scolaire.

Par le biais de l'association qu'elle a créée, Nora Fraisse rencontre de nombreux enfants et adolescents victimes, ainsi que leurs parents, et intervient au sein des écoles. « Il est temps de « démoder » le harcèlement ! ».

Depuis ce drame, Nora et son mari ont créé l'association *Marion La Main Tendue* dont l'objectif est la prévention et la lutte contre les violences et le harcèlement en milieu scolaire ainsi que les cyber violences. Chaque enfant a le droit à une scolarité libre de toute violence. Aider les enfants et adolescents à grandir en toute sécurité doit être l'objectif de chaque adulte, parent, enseignant, éducateur, tout comme c'est la mission de l'association.

L'association *Marion la main tendue* est désormais connue et reconnue comme un acteur majeur de prévention et de lutte contre ce fléau.

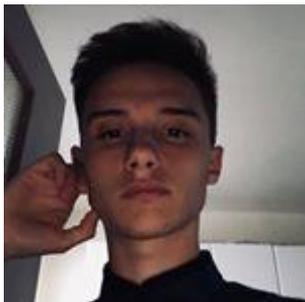
Nora Fraisse est également l'auteure de deux livres : « Marion, 13 ans pour toujours », Calmann-Levy, 2015» (adapté pour France 3 en 2016), et « Stop au harcèlement », Calmann-Levy, 2015. Elle a participé également au documentaire « Souffre douleurs ils se manifestent », film Capa de Andréa Rawlins Gaston et Laurent Folléa, pour lever le tabou du harcèlement et donner la parole aux personnes victimes et à leur famille.

Elle mène depuis 3 ans un projet de création d'une structure unique dédiée à ce phénomène et à la prise en charge systémique de ce fléau. Prévenir, détecter, former, accompagner et proposer des solutions. La Maison de Marion est un projet ambitieux mais impérieux, qui devrait être présente sur tous les territoires.

Comme le dit souvent Nora Fraisse : « Le harcèlement n'est pas une fatalité, tous mobilisés, tous concernés, la société toute entière doit agir et réagir. Qui s'occupe de l'éducation, s'occupe de la nation. »

Le site internet de l'association : www.marionlamaintendue.com

Élian Potier



Jeune homme de 17 ans, Élian Potier se bat depuis plusieurs années contre le harcèlement à l'école et plus particulièrement contre l'homophobie à l'école dont il a lui-même été victime.

Contraint de changer d'établissement scolaire en 2018, il a trouvé du soutien auprès des associations « Urgence Homophobie » et « Le Refuge » qui l'aide notamment à mettre en œuvre son projet : interviewer des politiques pour leur demander ce qu'ils pensent du harcèlement à l'école et de l'homophobie.

Dans le cadre de son émission « XXI minutes de notre siècle », financée par la Région Ile-de-France, Élian a déjà interviewé Valérie Pécresse, Pauline Veron, Bruno Julliard, Frédérique Vidal et a de nombreuses autres interviews en projet.

Élian Potier projette également de créer un programme de lutte contre le harcèlement homophobe à l'école dès le collège ainsi qu'un logo qui sera remis à tous les établissements scolaires de France qui reçoivent au moins une fois par an une association de lutte contre l'homophobie dans leur établissement.

Retrouvez « XXI minutes de notre siècle » sur youtube :

https://www.youtube.com/channel/UC_PgG_8hHZqMRUOnJB1w8Qg

Des ambassadeurs de l'académie partagent leur expérience et les actions menées dans leur établissement

Témoignage d'Élodie, élève de 1ère, ambassadrice contre le harcèlement :

« J'ai moi-même été victime de harcèlement au collège.

Arrivée en 2nde l'année dernière, j'ai assisté à des actions de sensibilisation d'ambassadeurs contre le harcèlement et je me suis rendue compte que je n'étais pas la seule victime.

Alors quand j'ai appris que mon lycée recrutait de nouveaux ambassadeurs, je me suis portée volontaire.

J'ai ensuite suivi une formation à Nancy fin 2018, et depuis je mène des actions. Par exemple, notre établissement a accueilli des élèves de 6ème et nous les sensibiliser au harcèlement.

Être ambassadrice m'a amenée à prendre la parole en public et m'a redonné confiance en moi.

Pour la journée nationale "Non au harcèlement" nous avons prévu d'apposer des affiches dans le lycée et d'organiser des ateliers.

Actuellement nous lançons une campagne de recrutement d'ambassadeurs et les adultes sont les bienvenus ! »

La manifestation fera l'objet d'une vidéo qui pourra servir de support de formation des futurs ambassadeurs lycéens et collégiens de l'académie.

Ressources :

- ⇒ <https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/>
- ⇒ 3020. Un réseau d'écouterants relaie les appels de parents aux référentes académique et départementaux pour une prise en charge de proximité. Ainsi que le numéro vert académique 0808 800 209 et le numéro Net écoute 0800 200 000.

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS : APPELEZ LE **3020** Service & appel gratuits
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 20H
SAMEDI DE 9H À 18H

Contact :

- ⇒ Délégation à la communication du rectorat de l'académie de Nancy-Metz : communication@ac-nancy-metz.fr

